Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande

Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise

Band: 173 (2019)

Artikel: Les sites préhistoriques littoraux de Corcelettes et de Concise (Vaud) : prospection archéologique et analyse spatiale

Autor: Corboud, Pierre / Castella, Anne-Catherine / Pugin, Christiane

Kapitel: 13: L'occupation de la baie de Concise d'après la prospection

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1036605

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chapitre 13 – L'occupation de la baie de Concise d'après la prospection

Par Pierre Corboud

13.1. Extension des formations anthropiques et des structures d'habitat

Ce chapitre propose une synthèse des occupations préhistoriques de la baie de Concise, essentiellement, sur la base de la prospection archéologique et de l'étude géoarchéologique. Les résultats de la fouille réalisée pour le projet Rail 2000 fournissent bien évidemment des informations beaucoup plus précises et riches sur les surfaces fouillées. Néanmoins, il est utile de les replacer dans un contexte plus large qui concerne l'ensemble de la baie et intègre aussi les dernières occupations au Bronze final.
Si l'on considère l'ensemble formé par les zones terrestre et lacustre du site de Concise / Sous-Colachoz, nous avons là une entité d'un grand intérêt, par sa richesse en informations potentielles sur les occupations humaines et le milieu naturel, relatifs à plus de 30 siècles de préhistoire régionale.

Les fouilles préventives entreprises en novembre 1995 sur le tracé de la nouvelle voie du chemin de fer ont permis de préciser et de compléter considérablement ce premier tableau chronologique des occupations préhistoriques littorales de la baie de Concise (Wolf 1997; 1998a; 1998b, 2000; Burri 2007; Winiger 2008; Winiger et Burri-Wyser 2012). Notamment, le très riche matériel archéologique et les nombreuses analyses dendrochronologiques réalisées sur les pieux et les bois couchés, fournissent une période d'occupation supplémentaire, qui n'avait pas été identifiée par nos travaux de prospection: l'âge du Bronze ancien (Wolf et al. 1999; Wolf et Hurni 2000). Dans la suite de ce chapitre, nous ne traiterons que de la distribution spatiale des trois principales phases d'occupation identifiées par la prospection (Néolithique moyen, Néolithique final et Bronze final), en privilégiant l'occupation du Bronze final, qui n'a pas été touchée par les fouilles. En ce qui concerne les occupations néolithiques, la présentation se bornera à exposer les résultats de nos observations, principalement au plan spatial et en ce qui concerne l'insertion des sites dans leur contexte sédimentaire.

Au sujet de l'extension des niveaux archéologiques, les sondages S39 à S41, S44 à S50 et le sondage S72 nous fournissent les éléments nécessaires pour l'estimer de manière grossière. En effet, nous trouvons dans ces sondages des horizons archéologiques constitués de couches anthropiques, ainsi que de nombreux pilotis et bois couchés. Le sondage S72 révèle seulement la présence de pilotis et de bois couchés; il marque probablement la limite d'érosion du site au nord-ouest (fig. 117 et 87, chap. 12).
Le site conservé s'étend donc au sud du tracé de l'ancienne voie ferrée, sur les communes de Corcelles et de Concise. Les niveaux archéologiques apparaissent à l'extrémité sud-est de la commune de Corcelles, 90 m à l'ouest de la frontière des deux communes et s'étendent vers l'est sur la commune de Concise sur une longueur d'au moins 140 m. Dans cette zone, la superposition de deux ensembles de couches néolithiques d'époques différentes est attestée. Il était difficile de définir précisément l'extension, la situation topographique et la

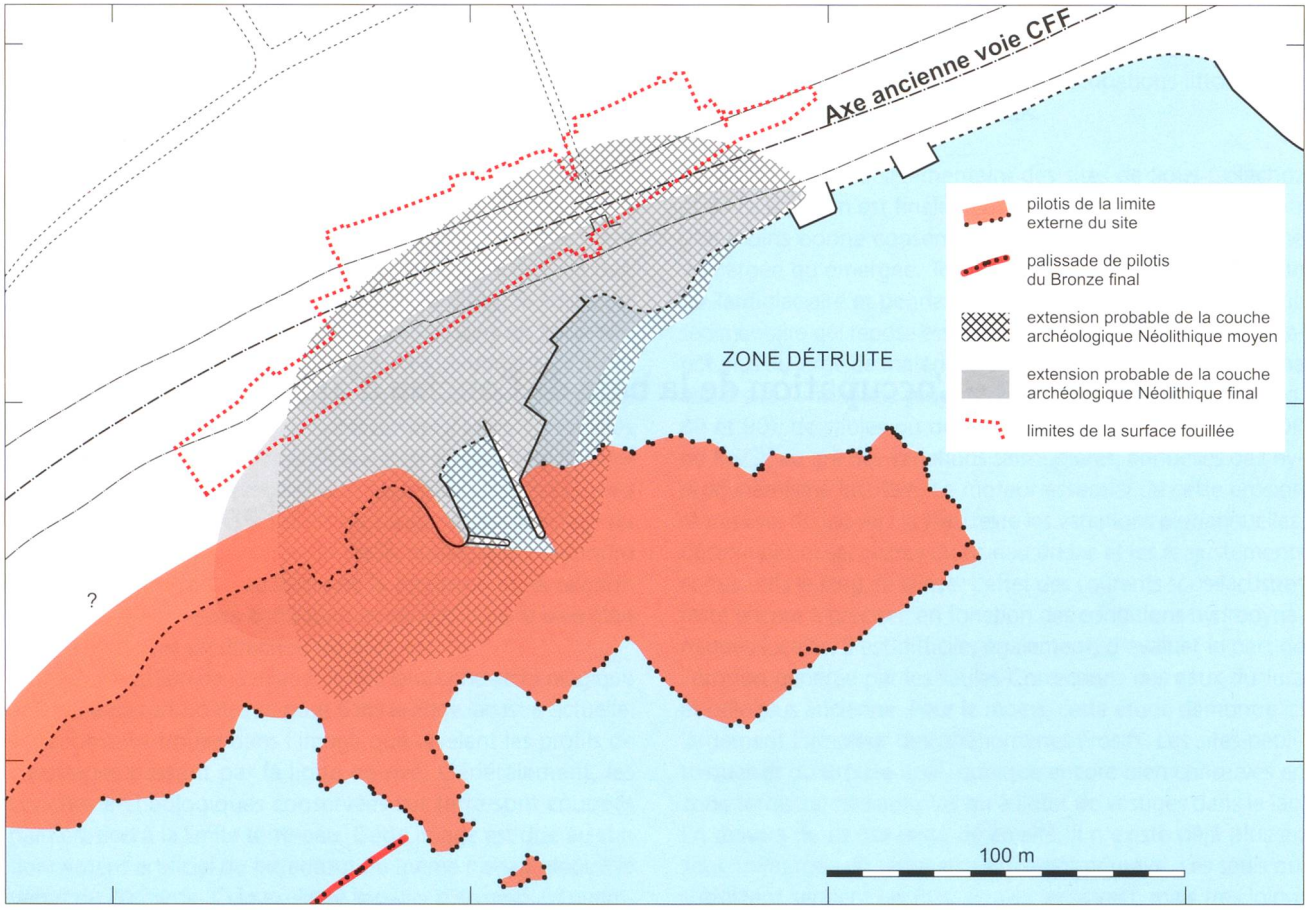

Figure 117. Concise / Sous-Colachoz. Extension des différentes zones archéologiques. Extension probable de la couche archéologique Néolithique moyen, sur terre et dans le lac. Extension probable de la couche Néolithique final. Extension de la zone de pilotis, attribués au Néolithique et au Bronze final.

datation de ces deux ensembles dans l'état des recherches en 1989. On pouvait néanmoins avancer, grâce au matériel récolté en stratigraphie, que l'ensemble le plus ancien appartient à l'horizon Néolithique moyen (Cortaillod) identifié dans les sondages S44 à S50. Le deuxième ensemble, plus récent, appartient à l'horizon Néolithique final (Lüscherz). Nous l'observons dans la même zone que le premier avec un léger décalage vers le sud, dans les sondages S39 à S41 et S45 à S50.

Au nord du tracé du chemin de fer, nous n'avons identifié aucune couche archéologique en place, mais il existe des aménagements humains préhistoriques certains sur la commune de Concise (pilotis et bois horizontaux du sondage S72). Il est cependant plus que probable que des lambeaux de couches archéologiques érodées soient encore présents à l'est du sondage S72.

13.2. L'occupation du Néolithique moyen

Dans la zone terrestre de Sous-Colachoz, la couche qui atteste cette occupation, la plus ancienne et la plus profonde, est divisée par endroits en plusieurs niveaux. Dans les carottages, elle atteint une épaisseur totale de 43 cm en moyenne (fig. 118). Les niveaux sont très bien conservés, très riches en pilotis et en restes archéologiques (os, bois de cerf, céramique, pierre travaillée, etc.).

En zone lacustre, l'occupation du Néolithique moyen est mise en évidence essentiellement par quelques meules, observées à la surface du sol érodé, et sous la forme de niveaux d'érosion dans certains carottages. Indépendamment de l'observation de la couche anthropique, nous avons quelques indices sur l'extension potentielle de l'occupation attribuée au Néolithique moyen, grâce à un groupe de meules, allongées et de petites dimensions, observées à proximité de l'extrémité sud de l'axe 3. Par leur forme, ces meules sont assurément attribuables au Néolithique moyen et pourraient indiquer que l'extension de l'habitat – ou du moins des zones d'activités domestiques – atteignait cette zone. Il en est probablement de même pour certains des pieux, les plus arasés, qui affleurent à la surface du sol érodé.

Les vestiges de la couche anthropique sont présents dans le sol sous-lacustre sous la forme d'un niveau d'érosion, dont les éléments sont triés et très probablement déplacés. Quelques bois couchés, derniers vestiges architecturaux, ont été mis au jour et certains des pilotis observés dans cette zone correspondent probablement aussi à cette phase d'occupation. Des datations (C14 et dendrochronologie), ainsi que des analyses sédimentologique et palynologique permettraient d'éclaircir la chronologie de cette zone immergée.

La couche anthropique, attribuée au Néolithique moyen par l'étude géoarchéologique (chapitre 12), possède une extension légèrement différente de celle attribuée au Néolithique final (fig. 117 et 118). Dans le détail, les carottages C110, C120, C131, C139 et C157 possèdent des niveaux anthropiques

attribuables essentiellement au Néolithique moyen, de même que les sondages C72, C75, C81, C82, C83, C95, C96 et C97 qui contiennent des restes anthropiques (ANT, LOR ou pilotis) à rattacher à l'horizon le plus ancien.
Les niveaux de limon organique adoptent une distribution comparable à celle de la couche anthropique ANT, mais leur limite en surface est légèrement plus étendue, notamment en direction du nord-est, au nord de la voie de chemin de fer (fig. 119).

En fait, si l'on superpose l'extension des niveaux anthropiques observés par prospection dans la zone de fouille avec les résultats de la fouille préventive, on constate que l'extension globale des couches archéologiques et des structures architecturales observées lors de la fouille apparaît déjà clairement dans les surfaces indiquées par la prospection. Le seul désaccord consiste dans l'ensemble de niveaux attribué au Néolithique final lors de la prospection, qui comprend en fait le Néolithique final et le Bronze ancien. Pour que cette distinction soit détectée au cours de la prospection, il aurait fallu que du mobilier archéologique ou des datations dendrochronologiques mettent en évidence cette occupation, ce qui n'a malheureusement pas été le cas. En cause, le faible nombre de sondages mécaniques dans cette zone et le trop modeste nombre d'échantillons de bois analysés.

Extension du limon organique ROR

Le faciès sédimentaire appelé ROR (rythmes organiques, voir sous 12.3.2. et 12.4.) est une formation secondaire qui provient de l'érosion et du dépôt ultérieur d'une couche archéologique (fig. 120). Cette formation est présente dans la partie immergée du site, légèrement plus à l'ouest que l'extension de la couche archéologique proprement dite. Il est aussi observé de manière diffuse, légèrement plus à l'est que l'extension propre des ROR. Sa présence, uniquement en milieu lacustre à l'intérieur d'une petite anse, sa position stratigraphique et son extension le rattacheraient vraisemblablement à la couche du Néolithique moyen (voir les carottes C156 et C157). La carotte C219 de l'axe 5 met en évidence un front d'érosion net du faciès ROR lui-même, à environ 50 m du sondage S39 (origine de l'axe 5). Sur la base de ces observations, il est possible d'envisager le scénario suivant : dépôt secondaire au fond de l'anse de la couche Néolithique moyen, en milieu lacustre, sous l'action du vent du nord dominant, puis érosion de cette

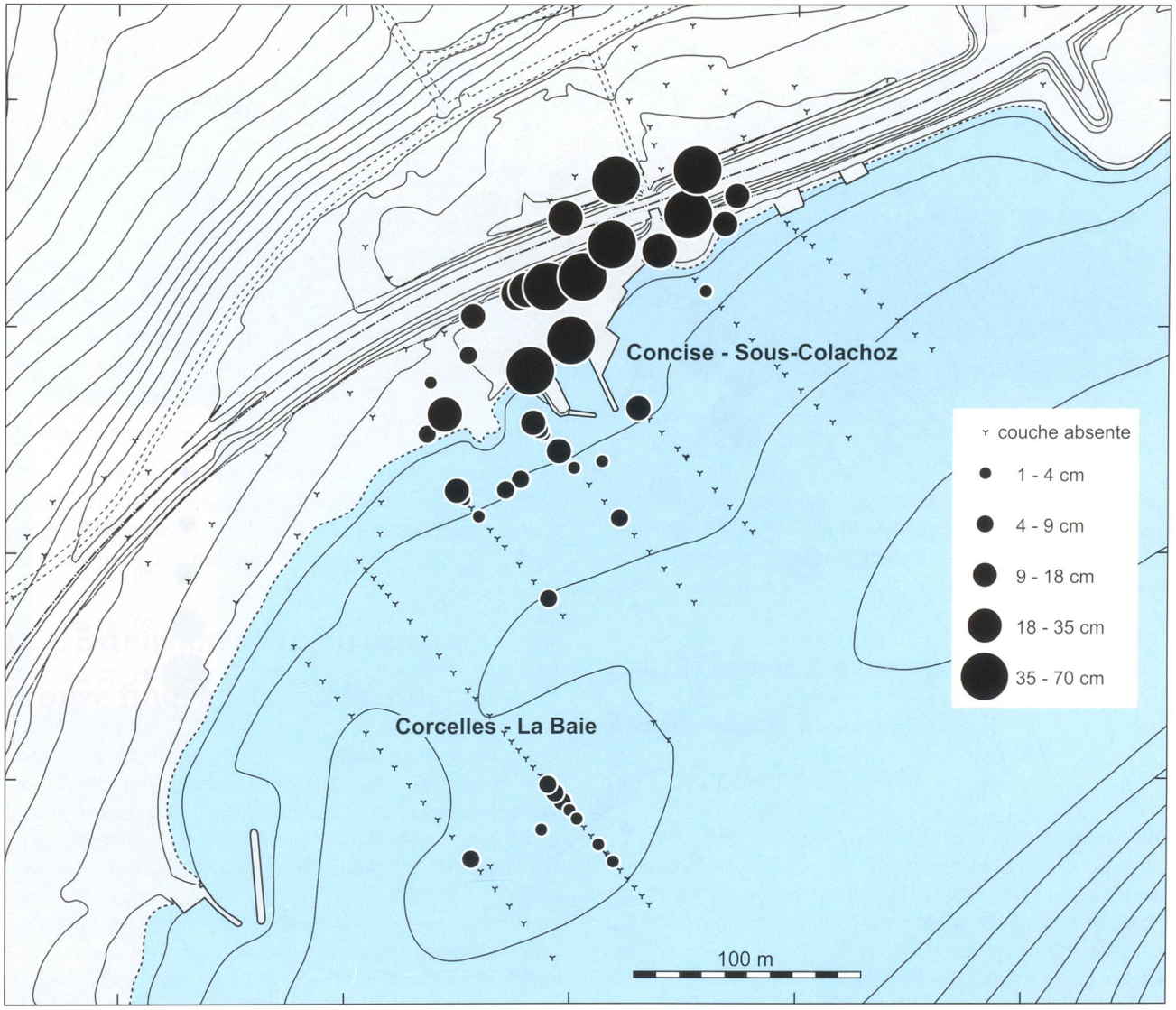

Figure 118. Concise. Distribution de l'épaisseur des niveaux anthropiques identifiés dans les sondages et les carottages. Epaisseur cumulée des niveaux ANT et de couches qui révèlent des pilotis ou des bois couchés.

couche à la faveur d'une baisse du niveau du lac (voir les axes 5 et 6, fig. 98 et 91, chap. 12). Une datation radiocarbone des niveaux de ROR permettrait aisément de vérifier son attribution au Néolithique moyen, et de préciser son appartenance au Cortaillod classique ou tardif.

13.3. Extension des couches attribuables au Néolithique final

Dans la zone terrestre de Sous-Colachoz, les vestiges attribuables au Néolithique final se présentent sous la forme d'une couche archéologique subdivisée en plusieurs niveaux, alternés avec des passages de limons et de sables stériles. Les pilotis et les bois horizontaux sont nombreux. Les restes archéologiques les plus superficiels apparaissent 65 cm sous la surface du terrain actuel et l'épaisseur de la couche, telle qu'elle est reconnue dans les carottages, est de 54 cm en moyenne. Cet ensemble a livré de nombreux objets de bois de cerf et d'os qui en ont permis la datation.

En zone lacustre immergée, les niveaux archéologiques du Néolithique final repérés sur terre ferme se prolongent dans le lac sous une forme identique. Ici, la couche ne représente qu'un seul niveau, observé par carottage et sur des affleurements ponctuels. Les restes de structures en relation avec les habitations de cette époque ne se distinguent pas de celles construites à des époques différentes (Néolithique moyen et âge du Bronze). La couche anthropique, ici de 14 cm d'épaisseur en moyenne, est conservée en surface ou quelques centimètres en dessous du sol actuel et ceci dans des secteurs limités, préservés de l'érosion et des dragages de 1859 (fig. 117, 118 et 119).

La totalité des vestiges attribués au Néolithique final constitue, au même titre que les restes de l'occupation du Néolithique moyen, un ensemble relativement cohérent au plan spatial. Malgré sa position plus superficielle, il recèle encore des données archéologiques considérables. En revanche, les informations relatives à l'extension de l'occupation attribuée au Horgen sont trop sommaires et ponctuelles pour tenter d'en dessiner la distribution spatiale. En effet, seul le sondage S40 a

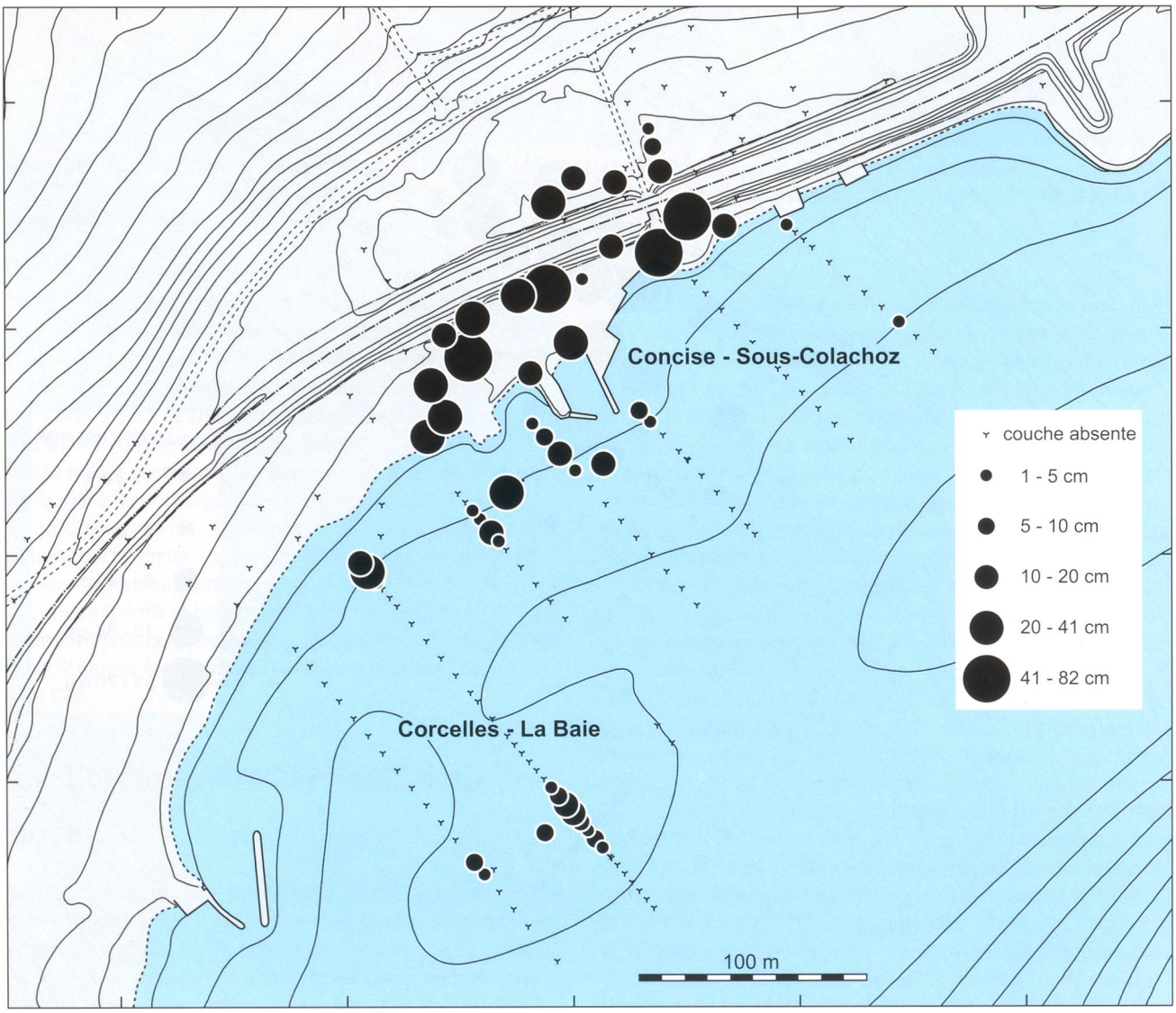

Figure 119. Concise. Distribution de l'épaisseur des niveaux de limon organiques repérés dans les sondages et les carottages. Epaisseur cumulée des niveaux LOR.

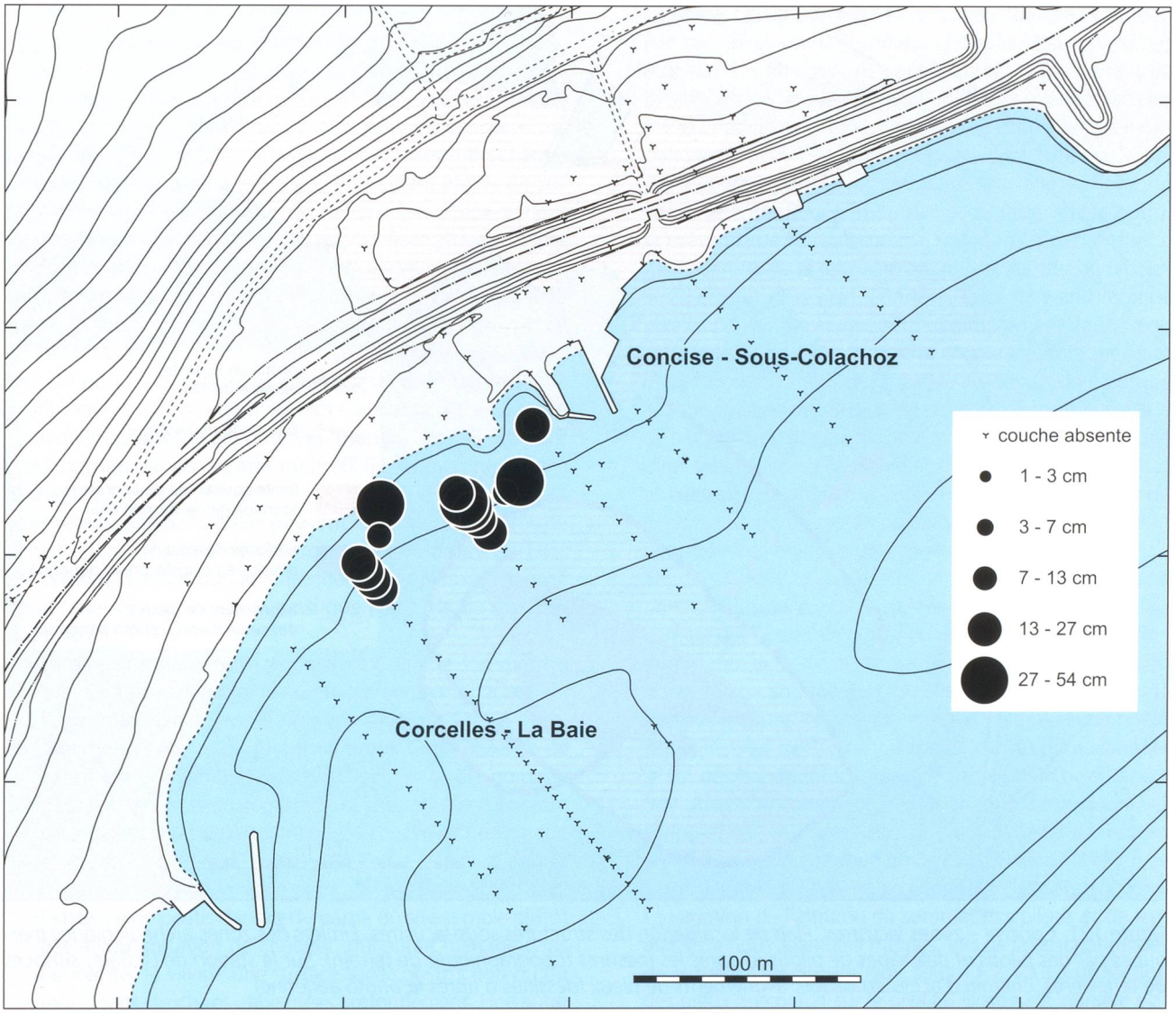

Figure 120. Concise. Distribution de l'épaisseur des niveaux de rythmes organiques dans les sondages et les carottages. Epaisseur cumulée des niveaux de ROR.

livré du matériel archéologique identifiable et deux pilotis datés par dendrochronologie qui attestent de cette phase culturelle sur le site de Sous-Colachoz.

13.4. Extension des couches du Bronze final à Sous-Colachoz

Dans la zone lacustre de Sous-Colachoz, de nombreux fragments de céramique grossière, attribuables sans conteste au Bronze final jonchent le sol entre les pilotis et les galets d'une ténevière diffuse. A proximité de la ligne de rivage actuelle, quelques lambeaux de couche archéologique (probablement en dépôt secondaire) sont conservés sous le sable de surface, sur une épaisseur qui ne dépasse pas quelques centimètres. Parmi ces restes anthropiques, il n'est pas impossible qu'il subsiste des témoins de la couche archéologique du Bronze final, mais l'absence de matériel archéologique nous interdit de l'affirmer. Dans la documentation ancienne, une occupation attribuée à cette époque est signalée, elle s'étendait dans la partie orientale de la baie. La couche et les vestiges du Bronze final qui lui étaient liés ont été détruits par les dragages de 1859, ainsi que vraisemblablement les couches anthropiques plus anciennes.

13.5. Extension des couches Bronze final sur la station de Corcelles / La Baie

En 1989, ce site était très bien préservé, autant au niveau des couches archéologiques que des structures architecturales. La couche archéologique conservée occupait une surface d'environ 3000 m^2, l'organisation de l'habitat était intacte à l'intérieur de trois palissades et le chemin d'accès au site depuis la rive était encore préservé. Cet ensemble archéologique montre une conservation et une organisation spatiale exceptionnelles. La couche archéologique n'est pas conservée sur l'ensemble de l'aire occupée par les structures d'habitat. Elle occupe

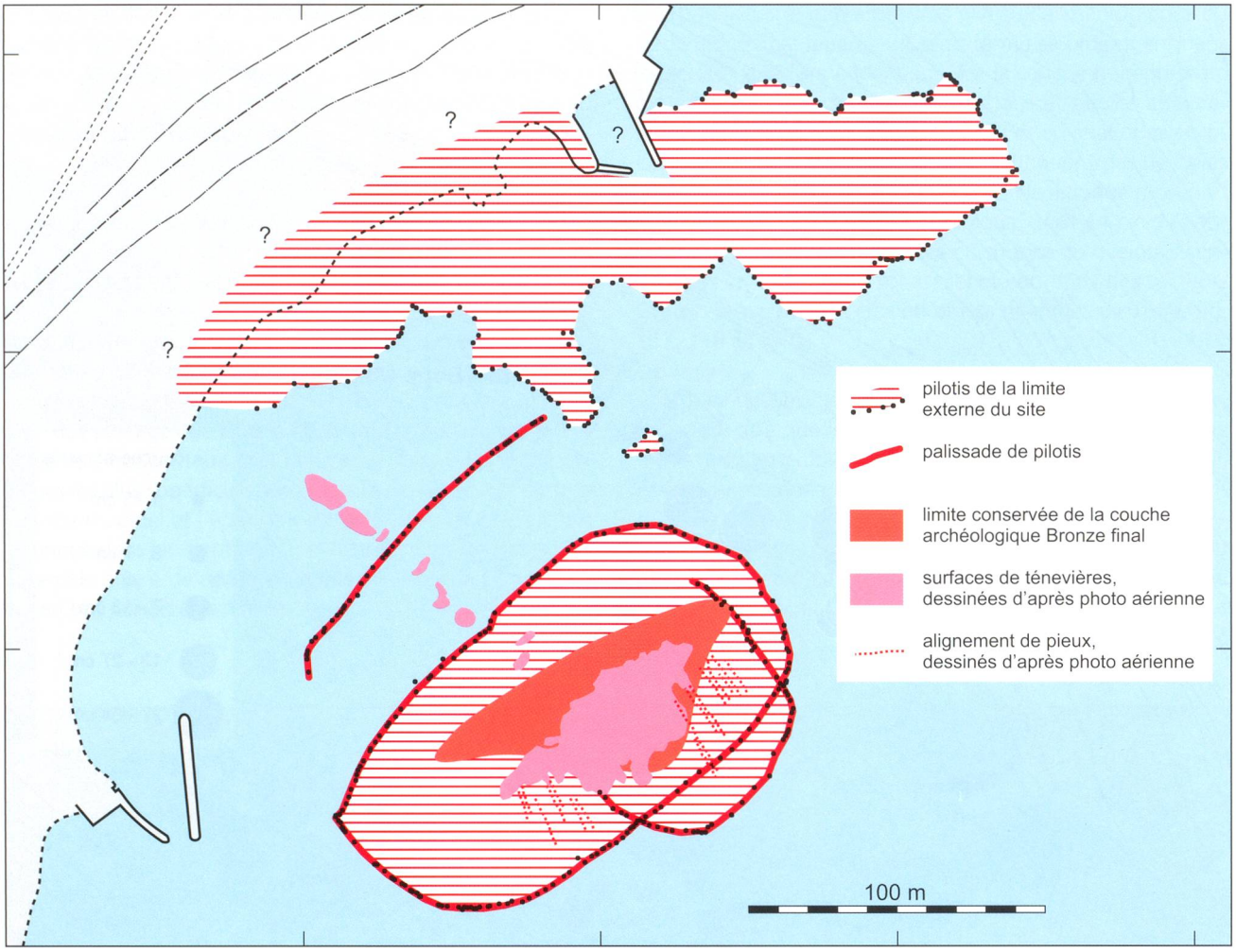

Figure 121. Concise – zones lacustres. Plan de localisation des structures sous-lacustres. Limites des zones archéologiques marquées par des pilotis et palissades de pilotis (d'après les mesures topographiques de terrain). Sur la station de La Baie : surfaces de ténevières, chemin d'accès au village, alignements de pieux (dessinés d'après la photo aérienne).

essentiellement une surface allongée, comprise dans le périmètre de la palissade entourant l'habitat, dans la partie la plus haute de la station. Par endroit, elle est protégée par quelques centimètres de sable grossier ou affleure à la surface du sol sous-lacustre. Le profil 7 met en évidence un front d'érosion de la couche superficielle au niveau de la carotte C203, situé du côté du bord (fig. 92, chap. 12). On peut donc considérer que son extension actuelle est le résultat de l'action de l'érosion. Le témoin conservé étant situé dans la partie la plus haute du site et aussi la mieux protégée par la ténevière superficielle. On peut postuler que cette couche a occupé un jour toute la surface de l'habitat ou du moins la partie du village située le plus du côté lac. Si l'on admet, grâce à l'observation des deux palissades qui se recoupent, que la station de la Baie a connu au moins deux occupations au Bronze final, il reste à identifier les vestiges d'une deuxième couche anthropique, éventuellement conservée.

13.5.1. Organisation des structures d'habitat

La grande palissade, continue tout autour de la station, adopte une forme elliptique, vaste de 160 m dans son grand axe et de 85 m dans le petit (fig. 121). La surface ainsi délimitée par cette enceinte atteint près de 12'000 m² (1.2 ha).

Les pilotis sont présents en grande densité dans la moitié de l'enceinte située du côté du lac. Dans cette partie de l'établissement, les pilotis sont disposés selon des alignements préférentiels, orientés perpendiculairement à la rive. Il est aisé de distinguer une certaine régularité dans leur organisation, les lignes de plus grande densité de bois dessinent probablement des ruelles entre les maisons, facilement reconnaissables sur les photographies aériennes prises entre 1976 et 1981 (Egloff 1981, pl. 17 et 18 ; Arnold 1990, p. 92–93 et pl. 6).

Dans la partie du site où les pilotis sont les mieux conservés, la largeur des maisons atteint 6 m en moyenne. Les quelques alignements qui recoupent la grande palissade sont donc contemporains de la mise en place de la petite palissade, située la plus au large. Ils semblent montrer une organisation des pieux caractéristique des maisons à trois nefs, avec quatre rangées parallèles de pilotis. Ces unités sont donc vraisemblablement en relation avec la dernière phase de construction sur le site, qui voit l'implantation de la petite palissade, dont les pieux sont les mieux conservés.

Dans la moitié de l'enceinte qui s'étend du côté bord, quelques pieux sont présents, mais en une densité beaucoup plus modeste. Ici il n'est pas possible de distinguer en surface des alignements préférentiels sans un relevé détaillé des pilotis.

13.5.2. Projection des pieux sur le profil 6

Afin de représenter de manière synthétique les caractéristiques de la station de la Baie, nous avons choisi de décrire « une bande témoin » de 2 m de large, soit un mètre de chaque côté de l'axe du profil 6 (fig. 122). Dans cette bande de terrain, nous avons enregistré un certain nombre d'observations systématiques. Sur ce profil, nous avons relevé plusieurs types d'informations : la position topographique des pieux visibles en surface du sol, leur diamètre et hauteur conservée hors sédiment, la nature des sédiments superficiels (sable, graviers et galets) et la densité de la ténevière. Les couches sous-jacentes ont été observées grâce aux carottages. Pour interpréter ce profil, nous n'avons retenu que les carottages situés dans la zone où les pilotis ont été observés. L'étude détaillée des données fournies par les carottes du profil 6 est développée dans le chapitre 12 (12.4., fig. 90).

Trois remarques principales peuvent être émises à partir de l'illustration conjointe de ces trois types de données. Elles concernent la répartition et la fréquence des pieux, la densité de la ténevière sur ce profil ainsi que l'altitude du sommet des pieux.

1. La plus grande densité des pieux occupe le sommet du site. Cette densité diminue régulièrement en direction du large, mais elle décroît infiniment plus vite vers le bord, à partir du point le plus haut du profil. Cette absence de pieux, entre le sommet du site et l'enceinte côté bord, ne peut pas être mise au compte d'un phénomène d'érosion, car les carottages ont montré que la couche archéologique était encore conservée à plus de 13 m vers le bord depuis le dernier pieu de la zone centrale de l'habitat. En fait, l'absence de pilotis dans cette partie du site semble plutôt liée à l'organisation de l'habitat, qui aurait ménagé dans l'enceinte du village une surface sans construction ou du moins sans structures implantées profondément. Une autre hypothèse à retenir est la construction dans cette partie du village de maisons avec des pieux plantés moins profondément dans le sol, donc plus sensibles à l'érosion qui a fait disparaître une épaisseur de terrain de près de 0.5 m. En outre, l'éventualité de constructions très peu fondées, par exemple selon la technique du « Blockbau » n'est pas à rejeter. Un tel mode de construction, attesté autant au Bronze ancien, moyen ou final doit être envisagé dans les parties des villages littoraux les moins exposées aux inondations (Rageth 1986 ; Billamboz et Torke 1992, p. 380).
2. Dans la zone dépourvue de pilotis (entre le sommet du site et le côté de la grande palissade situé vers le bord), la présence de gravier comme sédiment superficiel et la faible densité de la ténevière pourraient illustrer un processus d'érosion plus actif. Pourtant, la couche anthropique révélée par les carottages permet difficilement de soutenir cette hypothèse. Elle est en effet encore présente sur toute la longueur du profil de la butte, au-dessus de l'altitude 427.50 m. Une attribution de cet espace comme surface de pacage pour des animaux pourrait éventuellement expliquer à la fois la présence de couche de fumier d'habitat et l'absence de bâtiments construits ? L'étude détaillée de la composition de cette couche anthropique permettrait peut-être de vérifier cette hypothèse.
   Si l'on observe la densité de la ténevière dans la zone de l'habitat, on constate qu'elle est plus importante au contact des pilotis. En outre, on remarque l'augmentation importante de cette densité à l'endroit du front d'érosion de la couche anthropique, où elle recouvre totalement le sol sous-lacustre. En acceptant le postulat que la ténevière soit le résultat de l'accumulation de pierres pour stabiliser le sol des habitations et/ou que son existence soit liée à leur utilisation comme pierres de chauffe, nous pourrions supposer que cet espace libre de pieux et de ténevière était en effet une zone dépourvue de constructions et réservée à une activité particulière, en périphérie des constructions.
3. La variation de l'altitude du sommet des pilotis et de leur diamètre nous avait déjà frappés, lors de la description des deux palissades du site (voir sous 11.2.1.). La projection des pieux du couloir sur le profil 6 illustre de manière évidente ce phénomène : l'enceinte entourant complètement la zone de l'habitat (grande palissade) se différencie nettement des longs pilotis de la deuxième palissade (petite palissade). Cette même constatation peut être faite sur

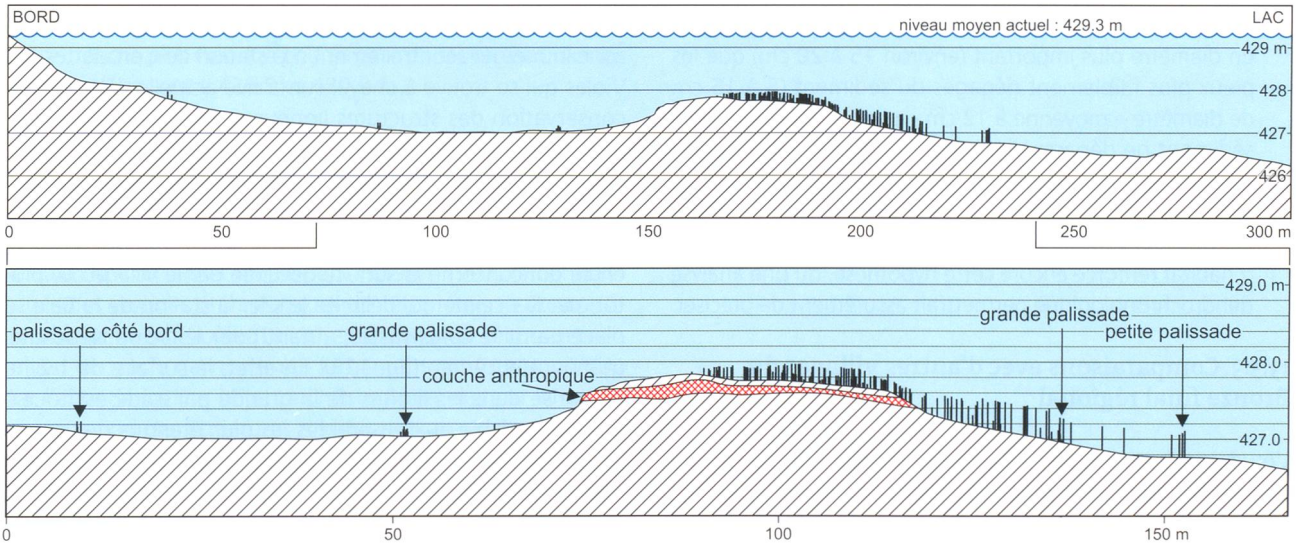

Figure 122. Concise / La Baie. Profil du sol sous-lacustre et projection des pieux sur l'axe 6. Echelle verticale grossie 10 fois.

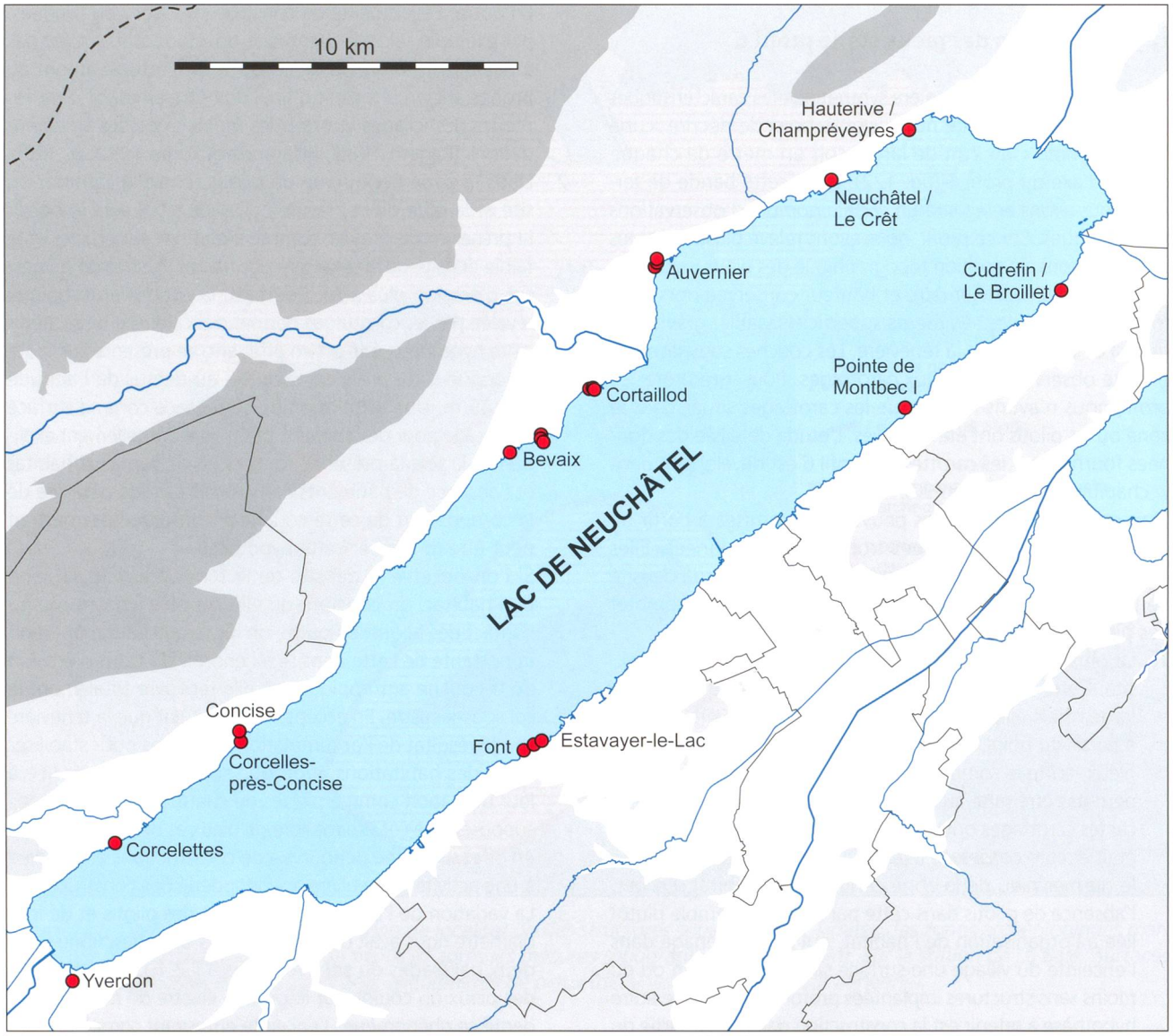

Figure 123. Sites littoraux du lac de Neuchâtel occupés au Bronze final, sélection parmi les sites les mieux conservés.

l'ensemble des pieux relevés dans ce couloir : en général, les pilotis conservés plus hauts (environ 35 cm) ont un diamètre plus important (environ 15 à 20 cm) que les pieux plus faiblement dégagés du sédiment (5 à 15 cm de diamètre – moyenne à 12 cm – pour une hauteur hors sédiment ne dépassant pas 12 cm). Cette constatation confirme, s'il était besoin, les deux phases de construction, avec une antériorité de la grande palissade sur la petite palissade. Le recoupement des deux enceintes dans la zone d'habitat renforce encore cette hypothèse, qu'une analyse dendrochronologique permettrait assurément de préciser.

13.5.3. Comparaisons avec d'autres villages du Bronze final régional

L'étude de la station de La Baie a été limitée à une approche globale et superficielle, en accord avec notre objectif qui était le dessin des surfaces archéologiques conservées et l'évaluation de leur intérêt archéologique. Néanmoins, l'organisation générale de l'habitat peut déjà être perçue, à l'aide des quelques observations et relevés superficiels réalisés en 1989. Ainsi, il apparaît que la totalité de l'établissement de la Baie est situé en zone immergée, contrairement à la station de Corcelettes-Les Violes qui se trouve à cheval sur la rive actuelle. L'excellente conservation des structures ligneuses, pilotis et palissades, ainsi que la situation particulière du village sur une légère élévation parallèle au rivage, nous incitent à développer des comparaisons avec des sites de la même époque, dans les domaines géographiques voisins (voir sous 1.6.). Tout d'abord, en ce qui concerne la surface occupée par le village ou, plutôt, par l'enceinte qui délimite le site, la station de la Baie se place parmi les plus vastes, autant pour le lac de Neuchâtel que pour le Léman (fig. 123). En effet, la surface de 1.2 ha comprise dans les limites de la grande palissade est tout à fait comparable aux ensembles les plus étendus des autres villages Bronze final dans le lac de Neuchâtel. Avec Auvernier / Nord (1.0 à 1.2 ha), Cortaillod / Les Esserts (1.0 à 1.2 ha) ou encore Hauterive / Champréveyres (0.85 ha), Bevaix / Sud (environ 0.45 ha) et Cortaillod / Est (0.35 à 0.52 ha). Pour le lac de Neuchâtel, c'est le site de Montbec I, sur la commune

de Vully-les-Lacs (anciennement Chabrey), qui représente la plus grande station Bronze final de ce lac. Le champ de pilotis atteint une extension d'environ 1.8 ha, sous une profondeur d'eau de 1 à 3 m. On observe une organisation architecturale régulière, encadrée par un système de palissades bien conservé vers le large. Les plans des maisons, dont certaines sont reconnues à trois nefs, sont orientés perpendiculairement à la rive, avec au moins deux phases de construction. Une couche archéologique est conservée dans la moitié la plus au large du site. Les quelques bois couchés prélevés et analysés par dendrochronologie indiquent une période d'occupation probable entre 1050 et 960 av. J.-C. (Corboud 2014). Seuls les établissements des rives immergées du Léman, délimités mais non encore étudiés, présentent des surfaces largement supérieures, mais dont l'organisation ne nous est pas encore connue. Par exemple la station de Versoix / Versoix-Bourg, qui occupe une aire de 3 ha, et qui a en commun avec La Baie un chemin d'accès au village, établi dans la partie médiane des structures d'habitat sur une longueur de plus de 125 m. La station de Rolle / Ile de la Harpe possède une situation relativement comparable, car elle occupe un haut-fond et s'étend sur une surface de plus de 1.6 ha. Toujours dans le Léman, le village de Genève / Le Plonjon occupe une surface identique à La Baie, il possède une palissade brise-vagues comparable aux deux palissades étudiées à Corcelles. A noter que sur les sites lémaniques, l'érosion plus intense à fait le plus souvent disparaître les traces des palissades, construites fréquemment avec des pieux de plus petit diamètre, plantés moins profondément ou choisis dans des essences moins résistantes que le chêne. Ainsi, à Corsier / Corsier-Port, seule une palissade de 130 m de long, disposée vers le bord par rapport aux maisons, a été identifiée, là ou les éventuelles palissades construites vers le lac ont disparu.

Le niveau du sol de construction, défini par la position de la couche archéologique conservée et les résultats de l'étude géoarchéologique, peut aussi être mis en regard des niveaux proposés sur les sites littoraux voisins du Bronze final du lac de Neuchâtel. Ainsi, à Corcelles / La Baie, le sol d'occupation dans la zone couverte par les pilotis varie entre 427.1 et 427.65 m. Les valeurs observées ou reconstituées sur les sites voisins de la rive nord du lac de Neuchâtel sont très comparables : Cortaillod / Est = 426.0 à 427.0 m, Cortaillod / Les Esserts = 427.0 à 428.0 m et Hauterive / Champréveyres = 426.5 à 427.0 m. Seule la station de Corcelettes-Les Violes témoigne d'une tranche plus étendue pour la base de ses niveaux d'occupation, définis entre 426.5 et 430.0 m.

13.6. Conclusions

Après les deux campagnes de prospection archéologique de la baie de Corcelles-Concise, en 1989 et 1992, la connaissance des vestiges préhistoriques de cette région a été considérablement améliorée. La richesse des sites découverts au milieu du siècle dernier a été largement confirmée, autant par l'abondance des objets archéologiques que par la bonne conservation des structures d'habitat. Il apparaît, à la suite de ces deux brèves campagnes, que la zone des Grèves de Corcelles-Concise recèle deux ensembles archéologiques bien conservés, qui possèdent pour l'un des vestiges représentant plus de trois millénaires d'occupation préhistorique (Sous-Colachoz, du Néolithique moyen à l'âge du Bronze final) et pour l'autre un ensemble de structures d'habitat exceptionnellement intact, appartenant à une seule période culturelle (le Bronze final) mais à au moins deux phases de construction (station de La Baie).

La fouille, achevée en 2001, démontre la richesse et la complexité des restes archéologiques conservés, attribués à la séquence s'étendant du Néolithique moyen (Cortaillod classique) au Bronze ancien.

Les structures d'habitat datées du Bronze final, observées essentiellement dans la partie immergée du site, fournissent notamment sur la station de Corcelles / La Baie, une image assez précise de l'organisation de ce vaste établissement. Néanmoins, la faible profondeur du site ainsi que la présence d'une couche archéologique déjà très érodée constituent une menace pour l'intégrité de cet établissement, appartenant à un ensemble classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO. L'absence de datations dendrochronologiques sur les différentes structures identifiées représente une lacune considérable dans la connaissance de ce site exceptionnel. En outre, les relevés topographiques limités, effectués lors des prospections sous lacustres, ne permettent pas de rendre compte de toute la potentialité de cette station ni de suivre avec précision l'évolution de sa conservation. Ces deux lacunes devront être comblées dans les prochaines années, afin d'améliorer la connaissance de cet établissement remarquable et d'assurer la pérennité des informations qu'il contient.